



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2020-318
02/06/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2019-627 du 04/09/2019 : Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2019.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
 ADMINISTRATION CENTRALE
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Organisations syndicales

Résumé : Report de la date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et de la date du début des épreuves orales de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement – session 2019.

Contact pour toutes questions sur cet examen professionnel :
 Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Marie-Ange CHAZAL et Hervé LÉGER
Téléphone : 01 49 55 42 13 /43 55
Fax : 01 49 55 50 82
Mèl :marie-ange.chazal1@agriculture.gouv.fr herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 8 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 28 mai 2020 reportant la date de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

En raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, la note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-627 du 3 septembre 2019 est modifiée comme suit :

1) **La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**, en 7 exemplaires, pour les candidats déclarés admissibles est **reportée au 22 juin 2020 dernier délai** (cachet de La Poste faisant foi).

Ces dossiers peuvent être téléchargés sur le site Internet des concours dans l'espace de téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descriptive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/>

2) L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris **à partir du 16 novembre 2020**.

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion possible de la présente note auprès de leurs agents et personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

L'adjointe au Chef du Service des ressources humaines

Laurence VENET-LOPEZ